



Vigneux-sur-Seine

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE DE VIGNEUX-sur-SEINE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'EVRY

Canton
de VIGNEUX

n° 18.174

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil :	35
En exercice	35
Présents	25
Représentés	4
Excusés	6
Absents.....	-

OBJET : Actualisation des tarifs des services publics rendus à la population à compter du 1er septembre 2018

SEANCE DU 19 JUIN 2018

* * * * *

L'an deux mille dix-huit, le dix neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Serge POINSOT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Serge POINSOT, Maire.

Daniel VILLATTE, Mathilde KTOURZA, Joël GRUERE, Monique BAILLOT, Thomas CHAZAL¹, Arlette PASCAUD, Daniel ROURE, Michelle LEROY, Alain MIEHAKANDA, Nicole POINSOT, Marieme GADIO², Colette KOEBERLE, Adjoint.

Patrick DUBOIS, Elisabeth LEGRADE, Marie-Louise TRONVILLE, Dominique DEVERNOIS, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Leila SAÏD, Geneviève MORIN, Danielle PASSARRIEU, Jacques STOUVENEL, Nelly VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Pascal LU par Mathilde KTOURZA
Gabin ABENA par Christina PEDRI
Faryd SMAALI par Joël GRUERE
Alain GALLET par Nicole POINSOT.

EXCUSÉS : Bachir CHEKINI
Didier HOELTGEN
Jean-Luc TOUITOU
Benhenni HENNI
Joëlle SURAT
Fouad SARI.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L.2121.15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance. Madame Leila SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

¹ Représenté par Serge POINSOT, jusqu'à son arrivée à 19 h 40

² Arrivée à 19 h 08

18.174 Actualisation des tarifs des services publics rendus à la population à compter du 1^{er} septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,

Vu la délibération n°17.161 du 27 juin 2017 portant sur la politique tarifaire des services publics rendus à la population – Détermination des quotients et des différents tarifs applicables,

Vu la délibération n° 17.204 du 29 août 2017 abrogeant la délibération n° 17.161 du 27 juin 2017 et portant sur la politique tarifaire des services rendus à la population – Détermination des quotients et des différents tarifs applicables,

Vu l'avis de la Commission Municipale « Affaires budgétaires, financières et juridiques, Ressources humaines, Informatique et technologies, Intercommunalité, Police municipale » entendu lors de la séance en date du 18 juin 2018,

Considérant que par différentes délibérations, le Conseil Municipal s'est progressivement prononcé sur les tarifs, quotients familiaux et modalités de facturation des différents services publics rendus à la population,

Considérant que par délibération n° 17.204 du 29 août 2018 a été établie une seule grille de quotient à 5 tranches avec élargissement de la première tranche, afin de permettre une homogénéité des modes de tarification pour toutes les activités municipales, cette grille de quotient familial se présente ainsi :

Quotient familial	Montant du quotient familial	
	Minimum	Maximum
Tranche 1	0,00 €	450,00 €
Tranche 2	450,01 €	530,00 €
Tranche 3	530,01 €	650,00 €
Tranche 4	650,01 €	990,00 €
Tranche 5	Supérieur à 990,00 €	

Considérant que chaque tarif a donc été examiné et actualisé afin de répondre à la plus totale transparence,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 25 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard,

2 abstentions Geneviève Morin, Danielle Passarrieu.

Article 1.- DECIDE de renommer le Centre d'Initiation Sportive : Académie des Sports.

Article 2.- DÉCIDE que les différentes grilles tarifaires de la présente délibération prennent effet à compter du 1er septembre 2018.

- Article 3.- PRECISE que sont prévues des majorations de tarification des services périscolaire et extrascolaire selon les modalités ci-dessous :
- une majoration de 30% sur les tarifs indexés sur le quotient familial pour les usagers qui ne respecteraient pas les dispositions du règlement de service de la restauration scolaire ;
 - une majoration de 50% sur les tarifs indexés sur le quotient familial pour les usagers qui transgresseraient les dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires ;
 - une majoration de 50 % pour les usagers qui ne respecteraient pas les délais d'inscription prévus dans les règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et des études dirigées.
- Article 4.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures et à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Article 5.- PRECISE que les dispositions de la présente délibération sont susceptibles d'évolution en fonction des évolutions législatives, réglementaires, fiscales, ou du régime des prestations familiales, qui entreraient en vigueur postérieurement à la date de signature de la présente.
- Article 6.- PRECISE que les recettes et dépenses induites par la présente délibération sont imputées au budget de l'exercice correspondant.
- Article 7.- PRÉCISE que les nouveaux tarifs applicables sont les suivants :

1°) Activités jeunesse :

LIBELLES	Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2018
Inscription annuelle auprès du SMJ (11/25 ans)	2,00 €
SORTIES HORS LES MURS (11/17 ans)	
Five	2,00 €
Cosmic laser	2,50 €
Paint-Ball	3,50 €
Cinéma	2,00 €
Bowling (2 parties)	3,00 €
Patinoire	2,50 €
Karting	3,50 €
Sortie à vocation culturelle (musées, monuments, châteaux, salons, parcs...)	1,00 €
Repas ou collation dans le cadre d'une sortie (en supplément du coût de l'activité)	3,00 €
Parcs d'attractions ou nautiques (Disneyland, Astérix, Aquaboulevard...)	7,00 €
Sortie à vocation sportive (escalade, quad, équitation, parcours aventure...), Zoo, aquarium...	30% du prix (2)

ACTIVITES ESTIVALES (11/17 ans)	
Piscine	1,00 €
Port aux Cerises (toutes activités)	2,00 €
Bases de loisirs (toutes activités, sans ticket loisirs)	3,00 €
Bases de loisirs (toutes activités, avec ticket loisirs)	1,00 €
Journée à la mer	3,00 €
SPECTACLES / SOIREES / EVENEMENTS SPORTIFS (11/17 ans)	
Spectacles vivants hors les murs (spectacles parisiens...) et organisés par la Ville de Vigneux/Seine	5,00 €
Evènements sportifs (Matches : foot, basket, manifestations sportives ...)	35% du prix (2)
Participation tournoi avec lot(s) organisé par le service (sportifs, jeux...)	1,00 € par jeune / tournoi
Soirée et activité sur structure avec collation (loto, film...)	2,00 €
Atelier musique chant : répétition, enregistrement, Atelier danse (hip-hop, danse africaine...), Atelier graff, street art, peinture..., Autres Ateliers	5,00 € par cycle par jeune
Soutien scolaire animé par un intervenant vacataire extérieur dans la cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)	10 € par trimestre et par jeune
SEJOURS (11/17 ans)	
Séjour (+ de 2 j)	33 % du prix (1)
ACTIVITES (18/25 ans)	
Toutes activités jeunesse à destination des jeunes 18/25 ans	50 % du prix (1)
FORMATIONS (Point Information Jeunesse)	
Formation 16 / 25 ans (PSC1, surveillant de baignade, CACES 1 : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)	25% du prix par jeune
Formation BAFA (formation générale)	50 % du prix par jeune
TARIFS HORS VIGNEUSIENS	
Pourcentage applicable en plus du coût de l'activité	10% par jeune

(1) pourcentage du prix public ou négocié auprès du prestataire choisi

(2) Suivant le prix de revient, le tarif proposé sera arrondi au 50 centimes inférieur.

2°) **Activités EMAP :**

Deux périodes de cours de 5 mois : de septembre à janvier, et/ou de février à juin.

Pour les vigneuusiens qui n'ont pas de numéro allocataire CAF, fournir les deux derniers avis d'imposition (N et N-1). A défaut communiquer un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

EMAP Catégorie 1 (1h-2h hebdomadaire)

Quotient familial	Tarif pour une période de 5 mois
Tranche 1	13,69 €
Tranche 2	30,54 €
Tranche 3	40,12 €
Tranche 4	49,69 €
Tranche 5	62,64 €
Résident RPA - Tarif forfaitaire	13,69 €
Hors commune :	90,00 €

EMAP Catégorie 2 (3h hebdomadaires)

Quotient familial	Tarif pour une période de 5 mois
Tranche 1	26,86 €
Tranche 2	59,89 €
Tranche 3	78,66 €
Tranche 4	97,44 €
Tranche 5	122,82 €
Hors commune	179,00 €

A ces tarifs s'ajoutent les frais d'inscriptions d'un montant de 15,50 €.

À partir de deux personnes d'une même famille inscrites à l'EMAP, ou bien d'un élève y suivant deux activités, une réduction de 10 % s'applique sur la tarification.

3°) Activités sportives :

L'Académie des Sports : s'adresse à un public âgé de 6 à 14 ans.

Quotient familial	Tarif à la journée, déjeuner inclus
Tranche 1	4,82 €
Tranche 2	6,96 €
Tranche 3	9,60 €
Tranche 4	12,32 €
Tranche 5	13,24 €
Hors commune	18,55 €

Une remise de 10% sera accordée lors d'une inscription pour une semaine complète du lundi au vendredi, y compris les semaines comportant un jour férié et lors de la période des vacances scolaires (hors séjours).

Tarifs séjours sportifs :

Quotient familial	Tarif à la journée
Tranche 1	20,25 €
Tranche 2	23,51 €
Tranche 3	28,07 €
Tranche 4	34,89 €
Tranche 5	41,08 €
Hors commune	58,00 €

4°) Activités du Centre social l'Amandier :

L'adhésion annuelle au centre social l'Amandier est fixée à 3,50 € par foyer fiscal.

Cette adhésion est obligatoire pour toute inscription aux activités proposées par le Centre social. Le tarif enfant est applicable jusqu'aux 14 ans révolus de l'enfant.

Sortie estivale en bus à la journée sans droits d'entrée (mer, bases de loisirs,...)

	Tarif pour un adulte	Tarif pour un enfant
Tranche 1	7,50 €	4,50 €
Tranche 2	9,00 €	6,00 €
Tranche 3	10,50 €	7,50 €
Tranche 4	12,00 €	9,00 €
Tranche 5	13,50 €	10,50 €
Hors commune	30,00 €	30,00 €

Sortie avec droits d'entrée

Comprenant les sorties avec ou sans transport

	Tarif pour un adulte	Tarif pour un enfant
Tranche 1	5,00 €	3,00 €
Tranche 2	6,00 €	4,00 €
Tranche 3	7,00 €	5,00 €
Tranche 4	8,00 €	6,00 €
Tranche 5	9,00 €	7,00 €
Hors commune	20.70 €	20.70 €

Sortie sans droit d'entrée

Comprenant les sorties avec ou sans transport

	Tarif pour un adulte	Tarif pour un enfant
Tranche 1	2,00 €	1,00 €
Tranche 2	2,50 €	1,50 €
Tranche 3	3,00 €	2,00 €
Tranche 4	3,50 €	2,50 €
Tranche 5	4,00 €	3,00 €
Hors commune	8,70 €	8,70 €

Les ateliers organisés sur la structure :

Les ateliers annuels

Quotient familial	Tarif par adulte pour une activité à l'année	Tarif par enfant pour une activité à l'année
Tranche 1	22,00 €	11,00 €
Tranche 2	27,00 €	13,50 €
Tranche 3	32,00 €	16,00 €
Tranche 4	37,00 €	18,50 €
Tranche 5	42,00 €	21,00 €
Hors commune	50,00 €	25,00 €

Ateliers sociolinguistiques (ASL) : Tarif : 3.20€ par mois

Ateliers d'initiations et de découvertes :

Tarif par famille pour un atelier ou cycle d'atelier	
Tranche 1	1,50 €
Tranche 2	2,00 €
Tranche 3	2,50 €
Tranche 4	3,00 €
Tranche 5	3,50 €
Hors commune	26,50 €

Espace Ludothèque :

Les familles bénéficient gratuitement de l'accès à toutes les activités organisées sur la structure par l'espace Ludothèque, sous réserve d'être à jour de leur adhésion.

5°) Activités périscolaires et extrascolaires :

Accueils maternels :

	Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2018	
Quotient familial	Accueil matin	Accueil soir
Tranche 1	1,03 €	1,81 €
Tranche 2	1,49 €	2,60 €
Tranche 3	1,95 €	3,41 €
Tranche 4	2,57 €	4,50 €
Tranche 5	2,76 €	4,85 €
Hors commune	6,61 €	11,57 €

Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 2h20 le soir.

Accueils élémentaires :

	Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2018	
Quotient familial	Accueil matin	Accueil soir
Tranche 1	1,03 €	0,79 €
Tranche 2	1,49 €	1,11 €
Tranche 3	1,95 €	1,46 €
Tranche 4	2,57 €	1,92 €
Tranche 5	2,76 €	2,07 €
Hors commune	6,61 €	4,96 €

Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 1h00 le soir.

Classe transplantée :

Quotient familial	Tarifs à compter du 01/09/2018 (Vigneusiens et non Vigneusiens)
Tranche 1	12,69 €
Tranche 2	18,78 €
Tranche 3	21,28 €
Tranche 4	25,03 €
Tranche 5	25,37 €

Accueils de Loisirs Maternels (CLM) :

Quotient familial	Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2018	
	CLM 1/2 journée	CLM Vacances et journée
Tranche 1	2,22 €	4,49 €
Tranche 2	3,24 €	6,51 €
Tranche 3	4,50 €	8,98 €
Tranche 4	5,79 €	11,59 €
Tranche 5	6,20 €	12,38 €
Hors commune	8,63 €	17,11 €

Accueils de Loisirs Élémentaires (CLP) :

Quotient familial	Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2018	
	CLP 1/2 journée	CLP Vacances et journée
Tranche 1	2,34 €	4,51 €
Tranche 2	3,35 €	6,53 €
Tranche 3	4,63 €	9,00 €
Tranche 4	5,85 €	11,61 €
Tranche 5	6,39 €	12,40 €
Hors commune	8,73 €	17,34 €

Séjours :

Quotient familial	Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2018	
	Séjours Centre de vacances enfants	Séjours vacances Ados
Tranche 1	12,54 €	19,29 €
Tranche 2	17,35 €	22,39 €
Tranche 3	21,18 €	26,73 €
Tranche 4	29,38 €	33,23 €
Tranche 5	33,36 €	39,13 €
Hors commune	56,50 €	58,00 €

Le paiement des séjours pourra être effectué en trois mensualités maximum **avant le séjour**, sur demande auprès du service Régie centralisée.

Restauration maternelle et élémentaire :

Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2018		
Quotient familial	Restauration maternelle	Restauration élémentaire
Tranche 1	2,01 €	2,36 €
Tranche 2	2,33 €	3,21 €
Tranche 3	2,76 €	3,51 €
Tranche 4	3,49 €	4,02 €
Tranche 5	3,77 €	4,31 €

Tarifs PAI* :

Quotient familial	Restauration maternelle	Restauration élémentaire
Tranche 1	1,00 €	1,18 €
Tranche 2	1,16 €	1,60 €
Tranche 3	1,38 €	1,75 €
Tranche 4	1,74 €	2,01 €
Tranche 5	1,89 €	2,15 €
Hors commune	3,06 €	3,08 €

* *Projet d'accueil Individualisé (allergies, diabète, autre problème)*

Autres tarifications de la restauration :

	Restauration maternelle	Restauration élémentaire
Enfant du voyage	3,81 €	4,41€
Enfant non Vigneusien	6,12 €	6,17€
Agents communaux	2,83 €	
Enseignants / Adultes*	4,69 €	
Tarif "1 Euro" **	1,00 €	

**Le tarif Adultes seniors est dorénavant indexé sur le tarif enseignants.*

*** Tarif spécial appliqué aux familles suivies par le CCAS*

6°) Études dirigées :

Quotient familial	Tarif mensuel à compter du 1 ^{er} septembre 2018
Tranche 1	22,44 €
Tranche 2	24,48 €
Tranche 3	25,50 €
Tranche 4	26,52 €
Tranche 5	28,56 €
Hors commune	30,56 €

Une remise de 10% est octroyée à la famille à partir du troisième enfant.

Ainsi délibéré en séance les jour,
mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20180619-18-174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2018

Publication : 20/06/2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un
délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Serge POINSOT.